



PJG, Nanterre le Mardi 24 septembre 2024

Retour de notre dernière entrevue avec la DRIEETS

Ce jour s'est tenu un entretien rassemblant les représentants de la DRIEETS, les 4 Organisations Syndicales et le cabinet d'avocat du CSEC. L'intersyndicale a tenu à rappeler que le PSE ne devrait pas être homologué, majoritairement pour le manque de consistance dans le traitement de 4 points : l'analyse de la charge de travail, des mesures de prévention des RPS, des conditions de travail actuelles / futures, les mesures d'âges associées au PDV et les mesures économiques proposées.

Les OS ont réitéré leur demande auprès de la DRIEETS d'inciter la direction à continuer de faire évoluer les modalités du plan présenté, le courrier datant du 4 septembre ayant porté ses fruits.

Pour le moment, la direction n'a pas encore transmis à la DRIEETS son projet de PSE unilatéral pour homologation. Une fois le dossier complet, les représentants de la DRIEETS auront **21 jours** légaux pour étudier en profondeur l'ensemble des documents.

Aujourd'hui la DRIEETS n'a pas tous les éléments nécessaires pour débiter l'homologation. Cependant elle nous a partagé quelques commentaires :

- L'Administration Gouvernementale ne possède pas de moyens légaux pour forcer ExxonMobil à proposer un accord unilatéral équivalent à celui soumis à la signature.
- La DRIEETS ne pourra qu'appuyer les demandes des OS concernant les mesures financières au regard des moyens du groupe. D'après son expérience, quelques négociations se sont vu reprendre pendant le processus d'homologation. Elle souhaite favoriser un dialogue social et un accord le mieux-disant possible.

Il a été rappelé, par tous, le climat dans lequel se sont déroulées l'ensemble des réunions, les réponses très tardives de la direction à nos demandes (taille de l'enveloppe, nombre de salariés impactés, envoi des documents la veille, la nuit ou le matin même), le manque de transparence et de loyauté de la direction, le rythme effréné du calendrier (période estivale, refus de décaler l'échéance, ...).

Le Comex, par sa malhonnêteté, déloyauté et ses mensonges a articulé tout le processus de négociation pour en arriver sur un accord unilatéral avec un maximum de licenciements et non pour une signature avec les OS qui aurait dû permettre un minimum de salariés licenciés.

Il a été rappelé à la DRIEETS que, selon sa décision finale, nous nous réservons le droit de saisir les tribunaux en cas d'homologation.